

CALENDRIER
2027
COLLECTES DE DÉCHETS
WAVRE

LES AVENTURES
DU TRI DE

Trucs & Astuces



SONDAGE :

Quel(s) support(s)
d'information utilisez-vous
pour savoir quand sortir
vos déchets ?

RDV page 7

**NOUVEAU JOUR
DE COLLECTE
DES PAPIERS-CARTONS
ET PMC !**

RDV pages 2 & 3

Consignes de collecte

2



Déchets organiques (sac vert) et déchets résiduels (sac blanc)

Zone 1 (Limal, Bierges) : mercredi

Zone 2 (Wavre sud) : jeudi

Zone 3 (Wavre nord) : vendredi



Le sac blanc (résiduels) :

Une semaine sur deux – en fonction de votre zone

En cas de jour férié : le samedi suivant



Le sac vert (organiques) :

Chaque semaine – en fonction de votre zone

En cas de jour férié : le samedi suivant

Pour connaître votre zone :



Les PMC

Toutes les 2 semaines – en fonction de votre zone

Avant le 1^{er} mars : lundi ou vendredi

À partir du 1^{er} mars : mercredi, jeudi ou vendredi

En cas de jour férié : le samedi suivant



Les papiers-cartons

Toutes les 4 semaines – en fonction de votre zone

Avant le 1^{er} mars : lundi ou vendredi

À partir du 1^{er} mars : mercredi, jeudi ou vendredi

En cas de jour férié : le samedi suivant



Collecte sapins de Noël

Mardi 12 janvier 2026.

Les sapins devront être sortis la veille et dégarnis. Pour + d'infos : 0800/49 057 ou infodechets@inbw.be

Les encombrants (3m³ max.)

Sur rdv, en téléphonant au 0800/49 057 ou via notre formulaire en ligne (merci de nous communiquer la liste la plus complète des objets qui seront mis à la collecte - voir consignes de tri sur www.inbw.be).

Ce service est payant, pour plus d'infos, consultez le site dechets.inbw.be.

Les encombrants devront se retrouver devant votre domicile, sur la voie publique.

En cas d'absence, de non-paiement ou non-conformité des déchets : l'enlèvement ne sera pas réalisé.

La seconde main



La Ressourcerie Restor :

Avenue des Combattants 140 à Court-St-Etienne. Si vous ne

savez pas vous déplacer ou si les objets sont trop volumineux, la ressourcerie peut aussi venir chercher vos objets à domicile. Ce service est gratuit à condition que 25% de vos objets soient récupérables. Pour plus d'infos : 010/41 80 05 ou www.restor.be.



Horaires et adresse du recyparc le plus proche*

Recyparc de Wavre

Chaussée de Longchamps

Tél. : 010/84 16 03

Horaires : voir site web : www.dechets.inbw.be ou sur l'application Recycle!

*Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

Les conditions d'accès sont disponibles sur www.inbw.be

Vous n'êtes pas certain(e) à 100% de savoir quels déchets sortir et quand ? Ce que vous pouvez mettre dans le sac PMC ou dans les déchets organiques ?



Téléchargez gratuitement l'app Recycle! sur votre smartphone.



Vous avez des questions ?

Votre commune :

Place de l'Hôtel de Ville, 1 – 1300 Wavre

Tél. : 010/23 04 55 - environnement@wavre.be

Ouverture : sur rendez-vous

Votre intercommunale de gestion de déchets :

in BW

Rue de la Religion, 10 – 1400 Nivelles

Tél. : 0800/49 057

infodechets@inbw.be

Récapitulatif des dates de collecte

Wavre		JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Résiduels ZONE 1 		6-20	3-17	3-17-31	14-28	12-26	9-23	<u>7-24</u>	4-18	1-15-29	13-27	10-24	8-22
Résiduels ZONE 2 		7-21	4-18	4-18	1-15-29	13-27	10-24	8-22	5-19	2-16-30	14-28	<u>13-25</u>	9-23
Résiduels ZONE 3 		8-22	5-19	5-19	2-16-30	14-28	11-25	9-23	6-20	3-17	1-15-29	12-26	10-24
Organiques 	Toutes les semaines en fonction de votre zone. Zone 1 : mercredi – Zone 2 : jeudi – Zone 3 : vendredi (en cas de jour férié : le samedi suivant)												
PMC ZONE 1 		4-18	1-15										
PMC ZONE 2&3 		<u>2-15-29</u>	12-26										
PMC ZONE 1 				10-24	7-21	5-19	2-16-30	14-28	11-25	8-22	6-20	3-17	1-15-29
PMC ZONE 2 				11-25	8-22	<u>8-20</u>	3-17	1-15-29	12-26	9-23	7-21	4-18	2-16-30
PMC ZONE 3 				12-26	9-23	7-21	4-18	2-16-30	13-27	10-24	8-22	5-19	3-17-31
Papiers - cartons ZONE 1 (A) 		25	22										
Papiers - cartons ZONE 2&3 (B) 		8	5										
Papiers - cartons ZONE 1 				3-31	28	26	23	<u>24</u>	18	15	13	10	8
Papiers - cartons ZONE 2 				4	1-29	27	24	22	19	16	14	<u>13</u>	9
Papiers - cartons ZONE 3 				5	2-30	28	25	23	20	17	15	12	10

Consignes générales pour les collectes de vos déchets

Horaires : sortez vos déchets **la veille après 18h00** ou **avant 6h00** le jour de la collecte. Attention, en cas de fortes chaleurs, les collectes commencent **dès 5h00** du matin.

Dépôts : faites en sorte que vos sacs blancs (résiduels), vos sacs verts (organiques), vos sacs bleus (PMC) et vos papiers-cartons soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible pour le camion de collecte.

Poids maximum : afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids de vos sacs et des caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser 15 kg.

Intempéries : en cas de mauvaises conditions météorologiques, certaines rues peuvent devenir impraticables et empêcher la réalisation de la collecte des déchets. Si votre rue n'a pas été collectée :

- Rentrez vos conteneurs ou sacs de déchets dès que possible afin de ne pas encombrer la voie publique.
- Consultez nos canaux d'information officiels (Recycle, site internet, réseaux sociaux, etc.) afin de savoir si une collecte de rattrapage sera organisée.
- Si aucun rattrapage n'est annoncé, nous vous invitons à conserver vos déchets jusqu'à la prochaine collecte prévue dans votre quartier.



Collecte des PMC En porte-à-porte



Emballages en Plastique



Emballages Métalliques



Cartons à boissons



Conseils à suivre:



N'oubliez pas de sortir vos poubelles à temps.

Vérifiez en page 3 l'heure à laquelle vous pouvez les sortir la veille. Attention, les horaires des camions peuvent varier. Grâce à cela, nous éviterons que des dépôts tardifs ne deviennent des dépôts clandestins et cela vous évitera de devoir rentrer votre sac et de le conserver jusqu'à la collecte suivante.

Mon déchet va-t-il dans le sac PMC ?

- Est-ce un emballage ?
- Est-ce qu'il est en plastique, en métal ou est-ce un carton à boissons ?
- Est-ce qu'il est à usage unique ?

Si la réponse aux 3 questions est «oui» →



S'il y a au moins 1 «non» →



INTERDITS - À TRIER COMME SUIVIT :

- ✗ Les batteries et piles
- ✗ Les appareils élect(ron)iques (vapes, smartphones, ...)
- ✗ Les bonbonnes de gaz non-rechargeables
- ✗ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »
- ✗ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- ✗ Les emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- ✗ Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8L



- ✗ Gros objets en plastique



- ✗ La frigolite en billes :
 - si grande taille au recyparc,
 - si petits morceaux dans les déchets résiduels (conteneur noir ou sac blanc)



- ✗ Objets divers non recyclables : jouets, feutres, bottes, sandales





Collecte des Papiers-Cartons

En porte-à-porte ou via les recyparcs



Papiers



Papiers propres non souillés

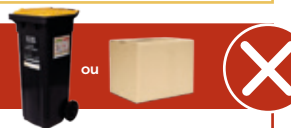


Cartons



Cartons propres non souillés et aplatis

INTERDITS - À TRIER COMME SUIV :



Conseils à suivre :

- Vos papiers-cartons doivent être glissés dans une boîte en carton résistante, ils ne peuvent être présentés en vrac.
- Le seul contenant en plastique autorisé est le conteneur noir et jaune de chez in BW, aucun autre contenant en plastique ne peut être utilisé pour la collecte.
- Pour plus d'infos: www.inbw.be/papiers-cartons



Collecte du verre

À déposer dans les
bulles ou via les recyparcs

incolore / coloré



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent



Verre incolore



Verre coloré

INTERDITS - À TRIER COMME SUIV :



Conseils à suivre :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme dépôts clandestins passibles de poursuites administratives ou judiciaires.



Collecte des déchets organiques

en fonction de la commune où vous habitez



ou en points
d'apport
volontaire



Déchets biodégradables



Déchets de cuisine

Petits déchets de jardin

Autres déchets

INTERDITS À TRIER COMME SUIV :



**Pas de plastique
dans l'organique !**

LE SERVICE À DOMICILE, C'EST LA CLASSE !



Vos PMC?
Toujours collectés à domicile!
À partir du **1^{er} mars 2027**,
les PMC ne seront plus acceptés dans les recyparcs.

Cette évolution permet de libérer de l'espace afin d'accueillir de nouveaux Espaces Récup', mais également de nouvelles matières afin de valoriser et recycler davantage de déchets. Elle permet également de diminuer l'empreinte environnementale liée aux transports.

La bonne nouvelle, c'est que rien ne change pour votre tri quotidien : les **PMC** continuent d'être collectés directement devant chez vous.

Triez vos PMC dans le sac bleu et déposez-le le jour de collecte prévu dans votre commune.

Janvier

Enquête

Vos habitudes d'information
sur les collectes de déchets

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1 Vacances d'hiver Nouvel an	2 Vacances d'hiver	3 Vacances d'hiver
SEM. 1	4 A	5	6 Épiphanie 1 1	7 2 2	8 3 3 B	9	10
SEM. 2	11	12 🌲	13 1	14 2	15 3 B	16	17
SEM. 3	18 A	19	20 1 1	21 2 2	22 3 3	23	24
SEM. 4	25 A	26	27 1	28 2	29 3 B	30	31

**Comment vous informez-vous
sur vos collectes de déchets ?**

Afin de mieux adapter nos outils d'information à vos habitudes, nous souhaitons connaître la manière dont vous vous tenez au courant de vos dates de collecte et des consignes de tri.

Ce questionnaire est anonyme et prend environ 2 minutes. Il est ouvert jusqu'au 17 février.
Merci pour votre participation.



Utilisation des conteneurs et/ou des sacs réglementaires

Comment bien utiliser les sacs/conteneurs réglementaires:

Papiers-cartons, déchets organiques et déchets ménagers résiduels, voici un petit rappel afin d'éviter les mauvaises surprises.

Sac blanc pour les déchets résiduels:

Scannez ce QR Code afin de prendre connaissance de la liste des points de vente des sacs réglementaires.



Sac vert pour les déchets organiques:

Où acheter mes sacs verts pour déchets organiques?

Scannez ce QR Code afin de prendre connaissance de la liste des points de vente des sacs réglementaires :



L'utilisation d'un contenant rigide, avec ou sans couvercle (petit conteneur, seau,...) n'est pas autorisée car cela nécessite des manipulations supplémentaires, allonge la durée des collectes et encombre les trottoirs.

Conteneurs papiers-cartons:

Il est possible de vous procurer (via le site web in BW uniquement) un conteneur réglementaire de 240 litres qui permet de collecter vos papiers et cartons au prix de 40€/pièce.

Leur utilisation n'est pas obligatoire (vous pouvez toujours les présenter dans une caisse en carton ou un sac en papier), mais représente une solution pour éviter les désagréments liés aux intempéries, comme des papiers mouillés ou des cartons dispersés par le vent.

Comment obtenir un conteneur?

En envoyant un mail à l'adresse **infodechets@inbw.be** en mentionnant vos nom, prénom, adresse et nom de recyparc choisi pour l'enlèvement du conteneur.



Sacs PMC:

Où acheter mes sacs PMC? Scannez ce QR Code afin de prendre connaissance de la liste des points de vente des sacs réglementaires.



Plus d'infos pages 4 et 5.

Placez vos sacs de façon visible afin que le personnel de collecte puisse les voir facilement.

Que faire si mes déchets n'ont pas été collectés?

Les camions de collecte sont susceptibles de passer à partir de 6h (5h lors de fortes chaleurs). Si vos conteneurs ont bien été sortis à temps mais que le camion n'est pas passé, nous vous invitons soit à contacter notre call center via le formulaire **<https://dechets.inbw.be/aide-et-contact>**, soit nous écrire à l'adresse **infodechets@inbw.be** ou par téléphone au **0800/49 057** (le jour de la collecte ou au plus tard le lendemain).

Février



Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ?
Contactez in BW : via le formulaire de contact www.dechets.inbw.be/contact ou
via mail infodechets@inbw.be ou via l'application Recycle!

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 5	1 	2 Chandeleur	3 	4 	5 	6	7
SEM. 6	8	9	10 	11 	12 	13	14 Saint-Valentin
SEM. 7	15 	16	17 Fin du sondage – voir info p7 	18 	19 	20	21
SEM. 8	22 Congé de détente 	23 Congé de détente	24 Congé de détente 	25 Congé de détente 	26 Congé de détente 	27 Congé de détente	28 Congé de détente

**La Saint-Valentin est passée
et certains cadeaux n'ont peut-être
pas fait battre votre cœur ?**



Plutôt que de les laisser prendre la poussière, offrez-leur
une seconde chance grâce à la Give Box!
Livres, objets déco, jeux ou petits accessoires en bon état
pourront faire le bonheur d'une autre personne.
Après tout, l'amour du réemploi, lui, ne se démode jamais!



Mars

Le printemps est de retour et avec lui l'envie de profiter des terrasses, balades et pique-niques! Pensez à emporter votre contenant réutilisable chez les commerçants participant à l'action Contenants bienvenus.



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 9	1 Congé de détente	2 Congé de détente	3 Congé de détente 	4 Congé de détente 	5 Congé de détente 	6 Congé de détente	7 Congé de détente
SEM. 10	8	9	10 	11 	12 	13	14
SEM. 11	15	16	17 	18 	19 	20 Printemps	21
SEM. 12	22 Journée mondiale de l'eau	23	24 	25 	26 	27	28 Passage à l'heure d'été (+ 1h)
SEM. 13	29 Lundi de Pâques	30	31 				

Une petite habitude qui réduit les déchets et qui fait du bien à la planète. Après tout, le meilleur emballage est souvent celui que l'on possède déjà!

Où se situent les commerces participants: 



Avril



Le printemps est la saison idéale pour ressortir son vélo! Le vôtre prend la poussière dans un garage ou une cave? Profitez de la collecte de vélos organisée le samedi 17 avril dans les recyparcs in BW pour lui offrir une seconde vie. Même inutilisé chez vous, il pourra peut-être reprendre la route grâce au réemploi.

				JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
				SEM.13	1 	2 	3		4		
LUNDI				MARDI		MERCREDI					
SEM.14	5	6	7 	8 	9 	10	Collecte de vélos		11		
SEM.15	12	13	14 	15 	16 	17			18		
SEM.16	19	20	21 	22 	23 	24			25		
SEM.17	26 Vacances de printemps	27 Vacances de printemps	28 Vacances de printemps 	29 Vacances de printemps 	30 Vacances de printemps 			LE GRAND NETTOYAGE Du jeudi 1 ^{er} au dimanche 4 avril 2027 Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.bewapp.be			

Bienvenue dans les recyparcs in BW

Les recyparcs sont réservés aux déchets issus de l'activité normale des ménages. Si vous avez un volume important de déchets (par exemple lors de travaux ou d'un déménagement), il est conseillé de louer un conteneur auprès d'une société spécialisée, à vos frais. Cela garantit un service équitable pour tous les citoyens.



CONDITIONS D'ACCÈS

Avant tout passage dans l'un de nos recyparcs, nous vous conseillons de prendre connaissance des modalités d'accès via ce QR Code.



SÉCURITÉ

Circulation

- Limitez votre vitesse à 5km/h.
- Soyez prudent en cas de verglas.
- Stationnez votre véhicule de façon à ne pas gêner la circulation et n'oubliez pas de mettre votre frein à main.
- Soyez vigilant aux autres usagers lors de vos déplacements.
- Bâchez votre remorque.

Conteneurs

- Soyez prudent lorsque vous déversez vos déchets dans les conteneurs afin d'éviter tout risque de chute.
- En été, prenez garde aux guêpes.

Déchets

- L'asbeste-ciment doit être présenté dans les sacs réglementaires vendus dans votre administration communale. Ceux-ci doivent être correctement fermés.
- En cas de déchets potentiellement dangereux, veuillez vous adresser au préposé du recyparc.
- Les produits explosifs (ex. : acide picrique) ne seront pas repris. Adressez-vous à la police ou aux pompiers.

DIVERS

- Veillez à ne pas laisser les enfants sans surveillance lors de votre visite.
- Pour éviter tout risque d'incendie, il est strictement interdit de fumer.
- En cas d'incendie, évacuez le recyparc et respectez les consignes des agents. Les accès doivent rester dégagés pour les secours.
- Les animaux domestiques sont interdits au recyparc.
- Il est strictement interdit de récupérer des déchets.

Un encombrant c'est quoi?

Votre déchet non recyclable rentre dans un sac de 60 L et ne dépasse pas 15 kg ?

OUI

Jetez-le à la maison dans votre sac blanc / conteneur noir

NON

Placez-le* au recyparc dans le conteneur des encombrants

*en suivant les indications du préposé

En bref, un encombrant est un déchet ménager non recyclable qui est soit trop lourd, soit trop grand pour rentrer dans un sac de 60 L et pour lequel il n'existe pas de collecte spécifique.

Besoin de plus d'infos ?

Interrogez le préposé du recyparc ou rendez-vous sur www.inbw.be

À savoir.

Afin d'éviter un temps de déchargement trop long, les déchets doivent être pré-triés suivant les différentes catégories autorisées avant votre arrivée au recyparc.

Mai



Piles et batteries : un petit geste qui évite de grands dangers !

Ne jetez jamais vos piles, batteries endommagées dans les conteneurs ou sacs de déchets (PMC, résiduels, papiers-cartons ou organiques), lors de la collecte ou du tri, elles peuvent provoquer des incendies et mettre en danger les travailleurs ainsi que les installations. Déposez-les toujours au recyparc ou dans un point de collecte Recupel ou Bebat.

						SAMEDI	DIMANCHE
						1	2
						Vacances de printemps Fête du travail	Vacances de printemps
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SEM. 17		
3 Vacances de printemps	4 Vacances de printemps	5 Vacances de printemps	6 Vacances de printemps Jeudi de l'Ascension	7 Vacances de printemps	8 Vacances de printemps	9 Vacances de printemps	
10	11	12	13	14	15	16 Pentecôte	
17 Lundi de Pentecôte	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	
31							



Trier vos déchets organiques, un geste simple et utile !

En triant vos déchets organiques, vous réduisez vos déchets résiduels et vous contribuez à produire de l'énergie, de la chaleur et du compost grâce à la biométhanisation.

Deux solutions simples selon votre situation :

1. Collecte en porte-à-porte

Utilisez un sac réglementaire ou un conteneur réglementaire (en fonction de votre commune) prévu à cet effet.

Quelques conseils :

- Retirez les emballages
- Utilisez du papier journal et n'hésitez pas à y jeter vos serviettes en papier/mouchoirs (ils absorbent les jus)

Points importants :

- Pas de langes
- Pas de litière non biodégradable



Liste des points
de vente de sacs
réglementaires



2. Points d'apport volontaire (PAV)

Dans certains quartiers, la commune et in BW mettent à disposition des points d'apport volontaire (enterrés et hors-sol) pour le dépôt de vos déchets résiduels et/ou de vos déchets organiques. Ce système de collecte permet d'évacuer vos déchets à tout moment et sans utiliser de sac réglementaire.

Déposez-y vos organiques grâce à un badge prépayé (dans certaines communes).

Attention, toutes les communes n'en disposent pas.

Retrouvez la liste des communes concernées et toutes les infos en scannant ce QR Code.



Juin

Un appareil électrique ce n'est pas un PMC!

Même de petite taille, il peut provoquer des accidents et des incendies dans les centres de tri. Rapportez vos appareils usagés dans un point de collecte Recupel ou dans votre recyparc : ils y seront recyclés en toute sécurité.



MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

SEM. 22

1

2



3



4



5

6

LUNDI

7

8

9



10



11



12

13

Fête des pères

14

15

16



17



18



19

20

21

Été

22

23



24



25



26

27

28

29

30



Juillet



Un problème avec une collecte? Un souci avec une bulle à verre?

Contactez in BW : via le formulaire de contact www.dechets.inbw.be/contact ou via mail infodechets@inbw.be ou via l'application Recycle!

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM.26	5	6	7	1 2 2	2 3 3	3 Début des vacances d'été	4
SEM.27	8 2 2	9 3 3	10	11	12	13	14
SEM.28	15 2 2	16 3 3	17	18	19	20	21
SEM.29	22 2 2 2 1	23 3 3 3 1	24 1 1 1 1	25	26	27	28
SEM.30	29 2 2	30 3 3	31				

**Faites place
au vrac**

Les emballages restent une source importante de déchets. Pour en éviter un maximum, pensez à acheter en vrac. De plus en plus de magasins le proposent : légumes et fruits non emballés, mais aussi céréales, fruits secs... Il vous suffit d'emmener vos contenants réutilisables et le tour est joué !

Plus d'infos



Août



Un problème avec une collecte?
Un souci avec une bulle à verre?

Contactez in BW : via le formulaire de contact
www.dechets.inbw.be/contact ou via mail
infodechets@inbw.be ou via l'application Recycle!

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 31	2	3	4 1 1	5 2 2	6 3 3	7	1
SEM. 32	9	10	11 1 1	12 2 2	13 3 3	14	9 Assomption
SEM. 33	16	17	18 1 1 1	19 2 2 2	20 3 3 3	21	22
SEM. 34	23	24	25 1 1	26 2 2	27 3 3	28	29
SEM. 35	30 Rentrée scolaire	31	La seconde main, c'est bien!		Envie de vous débarrasser de vêtements, électroménagers ou jouets toujours en bon état? Au lieu de les jeter, pensez à les revendre ou les donner. Cela pourrait faire le bonheur de quelqu'un! Cela vaut également lorsque l'envie d'acheter vous vient! De nombreuses plateformes proposent aujourd'hui la vente de seconde main.		

Plus d'infos



Donnez une seconde vie à vos objets grâce aux Espaces Récup'!

Saviez-vous qu'il existe, au sein de plusieurs recyparcs du Brabant wallon, un espace spécialement dédié à la récupération d'objets encore en bon état?

Ces Espaces Récup', aménagés en partenariat avec la Ressourcerie Restor, permettent à chaque citoyen de déposer facilement meubles, objets et jouets réutilisables... tout en réduisant nos déchets et en soutenant une économie plus circulaire.

Qu'est-ce qu'un Espace Récup'?

Il s'agit d'un espace dans les recyparcs, où vous y déposez tout objet en bon état. Ceux-ci seront ensuite repris par la Ressourcerie Restor, valorisés et revendus dans leurs magasins.

Cet espace est réservé uniquement au dépôt (aucun achat, échange ou reprise n'est autorisé).

C'est un geste simple, écologique et solidaire : plutôt que de jeter, vous offrez une seconde vie à vos objets... et vous faites des heureux !

Où trouver ces Espaces Récup'?

Vous pouvez les retrouver dans nos recyparcs de Perwez, Chaumont-Gistoux, Braine-le-Château, Ittre, Nivelles et Rebecq. De nouveaux Espaces Récup' seront installés prochainement.

Quels objets pouvez-vous y déposer?

Les Espaces Récup' acceptent notamment :

- Mobilier en bon état
- Articles ménagers : bibelots, vaisselle (par sets), décoration
- Articles bébés : poussettes, chaises hautes, petits équipements
- Loisirs : jouets, jeux, livres, BD, matériel de sport
- Vélos, trottinettes, rollers
- Outils et petit matériel de bricolage
- Divers : tapis, valises, parasols, brouettes, sacs à dos...

Rappel : seuls les objets propres, complets, non cassés, non tachés et non déchirés peuvent être acceptés.

Objets refusés

Parmi les objets refusés figurent notamment : meubles démontés ou abîmés, vaisselle banale en moins de 4 exemplaires, vêtements, objets électriques, CD/DVD, bouteilles en verre, cosmétiques, matériaux de construction, sièges auto non conformes, appareils au gaz, etc.



Un dépôt facile et... non décompté de votre quota!

Bon à savoir : si vous venez uniquement pour déposer un objet dans l'Espace Récup', aucun point ne sera retiré de votre quota annuel d'accès au recyparc.

Lorsque vous arrivez au recyparc, il suffit d'appeler un préposé à la borne pour qu'il ouvre la barrière et vous permette d'accéder à l'Espace Récup'.

Un petit geste, un grand impact

En déposant vos objets dans un Espace Récup', vous participez à réduire les déchets, à soutenir la réutilisation locale et à favoriser une économie plus durable. Un objet que vous n'utilisez plus peut encore avoir une belle vie ailleurs!

Plus d'infos :

dechets.inbw.be
www.restor.be

Septembre

Votre matelas est en fin de vie?

Ne le jetez pas dans les encombrants ! Déposez-le dans votre recyparc, il sera recyclé grâce au système Valumat. Assurez-vous qu'il soit sec et en un seul morceau. Les matériaux qui le composent (mousse PU, latex, métal) seront recyclés pour leur donner une seconde vie. Plus d'infos sur valumat.be.



		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	DIMANCHE
		SEM. 35							
		1		2		3		4	5
LUNDI	MARDI	6		7		8		11	12
SEM. 36									
SEM. 37		13		14		15		18	19
SEM. 38		20		21		22		25	26
				Autonne					
SEM. 39		27		28		29		30	
		Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles							

Octobre



Ne jetez pas vos jouets en bon état ! Déposez-les lors de notre collecte organisée le samedi **09 octobre** dans les recyparcs. Ils seront réemployés et pourront faire le bonheur d'autres enfants. Un geste simple pour le réemploi et la réduction des déchets.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 39					1 👛👛	2	3
SEM. 40	4	5	6 👛👛	7 👛👛	8 👛👛	9 Collecte de jouets	10
SEM. 41	11	12	13 👛👛👛📦	14 👛👛👛📦	15 👛👛👛📦	16	17
SEM. 42	18	19	20 👛👛	21 👛👛	22 👛👛	23	24
SEM. 43	25 Congé d'automne	26 Congé d'automne	27 Congé d'automne 👛👛	28 Congé d'automne 👛👛	29 Congé d'automne 👛👛	30 Congé d'automne	31 Congé d'automne Passage à l'heure d'hiver (-1h)

Novembre

Un problème avec une collecte? Un souci avec une bulle à verre?
Contactez in BW : via le formulaire de contact
www.dechets.inbw.be/contact ou via mail infodechets@inbw.be
ou via l'application Recycle!



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEM. 44	1 Congé d'automne Toussaint	2 Congé d'automne	3 Congé d'automne  	4 Congé d'automne  	5 Congé d'automne  	6 Congé d'automne	7 Congé d'automne
SEM. 45	8	9	10    	11 Armistice	12    	13    	14
SEM. 46	15	16	17  	18  	19  	20	21
SEM. 47	22	23	24  	25  	26  	27	28
SEM. 48	29	30	Halte au papier				

Comment éviter les déchets de papiers-cartons?
En achetant vos céréales, pâtes et autres produits en vrac par exemple
ou en apposant l'autocollant « Stop Pub » sur votre boîte aux lettres.
Pour obtenir cet autocollant « Stop Pub » : ediwall@spw.wallonie.be
ou infodechets@inbw.be
Pour plus d'infos sur les collectes des papiers-cartons:
www.inbw.be ou www.fostplus.be.



Des fêtes gourmandes, avec moins d'emballages!

Les préparatifs des repas de fin d'année riment souvent avec de nombreux achats.

Pensez à emporter vos contenants réutilisables chez les commerçants participant à l'action «Contenants bienvenus».

Une habitude facile à adopter pour réduire les déchets sans rien changer au plaisir de partager un bon repas en famille.

Pour plus d'infos:



Décembre

Collectes perturbées en hiver

La neige et le verglas peuvent rendre les tournées de collecte impossibles ou dangereuses. Si votre collecte ne peut être assurée et qu'aucun rattrapage n'est organisé, rentrez vos déchets et représentez-les à la prochaine collecte : ils seront collectés dès que les conditions météorologiques permettront une reprise des tournées en toute sécurité.

		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE			
		SEM.48		1 	2 	3 	4	5					
LUNDI		MARDI		6 Saint-Nicolas	7	8 	9 	10 	11	12			
SEM.49				13	14	15 	16 	17 	18	19			
SEM.50				20	21	22 Hiver 	23 	24 	25 Noël	26			
SEM.51				27 Vacances d'hiver	28 Vacances d'hiver	29 Vacances d'hiver 	30 Vacances d'hiver 	31 Vacances d'hiver Saint-Sylvestre 					
SEM.52													



Le coût-vérité, la taxe déchets, avez-vous tout compris ?

Comme toute chose, la gestion de vos déchets a un coût, mais comment sont calculés ces frais ?

Les coûts liés à la gestion des déchets ménagers comportent 4 postes principaux de dépenses :

- **Le financement** des infrastructures, les frais de personnel ainsi que les frais de transport et de traitement des déchets collectés par ce biais.
- **L'organisation des collectes** en porte-à-porte incluant bien sûr le coût des collectes, le charroi et les frais de personnel mais aussi la taxe kilométrique et les frais liés aux infrastructures d'exploitation.
- En dehors des déchets collectés dans les recyparcs, les principaux modes de traitement des déchets sont **la biométhanisation des déchets organiques et la valorisation énergétique des déchets résiduels**. Là encore, ces traitements impliquent des coûts liés au fonctionnement des installations.

- Enfin, **les actions de prévention** des déchets ainsi que les frais de fonctionnement des Intercommunales constituent le dernier poste principal de dépenses.

En moyenne, à l'échelle régionale, **ces 4 postes** se répartissent, avec des variabilités, par sous-régions liées aux spécificités des territoires (urbain, rural, forte fréquentation touristique...).

Bien sûr, à côté de ces dépenses, il existe aussi **des recettes** comme celles issues de la revente de certaines matières, de subsides ou encore de ventes de sacs de collecte et d'électricité (produite par les unités de valorisation énergétique ou les unités de biométhanisation).

Mais au final, les dépenses restent nettement supérieures aux recettes et la gestion des déchets ménagers représente donc un coût.

En Wallonie, il est obligatoire de le répercuter sur les bénéficiaires, à savoir les citoyens, au travers de la taxe déchets.

C'est le mécanisme du « coût-vérité ».

